VOL. XLVI — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 12 SEPTEMBRE 1917 — No. 46

**ABONNEMENTS**

Canada ............ $1.00 par année
Etats-Unis ........ 1.50 " "
Europe ............ 2.50 " "

**Tarif des Annonces**

1ère insertion, par ligne ... cents
Chaque insertion subséquente

N. B.—Les annonces de naissance mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.



# LE MANITOBA

## JOURNAL HEBDOMADAIRE

**LE MANITOBA**
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

### REV. PERE CAHILL

Le service funèbre du Rév. Père Cahill, décédé la semaine dernière a été chanté lundi dernier à l'église Ste-Marie de Winnipeg.

Le Père Cahill était un saint prêtre, un missionnaire intrépide, un religieux d'une modestie et d'une humilité exemplaires. Sa mort cause un deuil profond. C'est une perte immense pour la population catholique de l'Ouest.

Qu'il est triste de voir disparaître petit à petit ces vaillants apôtres du christ, ces pionniers de la civilisation chrétienne, ces héros modestes, infatiguables, généreux, charitables et saints que furent les oblats dans le grand Ouest Canadien.

Ils ont vécu pour le pauvre et pour Dieu. Les postes éloignés, les missions sauvages inconnues du reste des hommes ont été leurs partage.

Ils n'ont cherché ni la gloire humaine, ni les vains honneurs. La richesse—Mais non, il faudrait dire le bien-être, est un mot inconnu pour eux, et l'on n'a qu'à s'enfoncer dans les terres, loin des villes et des chemins de fer, le long des petits et des grands lacs du Nord pour y trouver le chantier et la pauvre chapelle du missionnaire oblat donnant gaiement son instruction, son intelligence, son coeur et sa vie pour l'âme et le salut éternel des plus deshérités des biens de ce monde.

Chaque fois que le glas funèbre annonce la mort de l'un de ces pieux chevaliers du Christ; l'âme chrétienne doit évidemment laisser échaper un chant de reconnaissance vers Dieu qui rappelle à lui son fidèle serviteur; mais le monde chrétien et l'église catholique de l'Ouest doivent pleurer et déplorer sérieusement la perte de ces pilliers de la foi et de la civilisation dans notre pays.

Sur la tombe du Rév. Père Cahill nous déposons l'offrande de nos humbles prières et nous présentons au Révérends Pères Oblats l'expression de notre plus profonde sympathie.

### COMITE DE COLONISATION DE L'A. C. J. C.

Les membres de ce comité, à leur dernière réunion, ont adopté la résolution suivante:

"Que des remerciements tout spéciaux soient adressés à monsieur J.-P. Dumas, représentant le comté de Saint-Boniface, à la Législature manitobaine, pour la part active et effective qu'il a voulu prendre auprès du gouvernement en faveur de la publication, en français, d'un tract de colonisation, intitulé: "Le Manitoba—Vers les Belles Terres", et que copie de la présente lui soit transmise ainsi qu'à la presse française."

Un dernier train excursionnistes de moissonneurs entrera vers le 14 courant, en gare du "Canadien-Pacifique" à Winnipeg. Comme un grand nombre de Canadiens-français feront partie de cette excursion, nos membres iront, selon leur habitude, les rencontrer à la gare, afin de les diriger vers nos centres français.

Plusieurs commandes n'ont pas encore été remplies: on nous demandait, en tout, environ 500 hommes, et nous n'avons réussi à en garder que 200. Nous tâcherons, autant qu'il sera en notre pouvoir, de combler les vides et de donner entière satisfaction à ceux qui se sont adressés à nous.

D'autre part nous espérons que nos cultivateurs nous rendront la besogne plus facile en n'hésitant pas à donner le salaire courant aux ouvriers que nous leur enverrons. Il est vrai que nous tenons à aider efficacement aux nôtres du Manitoba, mais nous ne voudrions pas dégoûter les arrivants en les faisant travailler pour un salaire ridicule. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le noter, les difficultés que nous avons dû surmonter en raison de cette considération nous forcent d'être prudents. Espérons qu'on voudra bien nous comprendre.

Tous ceux qui ont encore besoin d'ouvriers feront bien de s'adresser à nous par téléphone: Main 4928.

### ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS DU MANITOBA

Les commissions scolaires qui n'auraient pas encore trouvé d'institutrice pour le prochain terme scolaire sont priées de s'adresser le plus tôt possible à l'adresse susmentionnée.

* * *

Nous tenons beaucoup à posseder une liste complète des commissaires d'écoles des centres français. Nous serons donc grandement obliges à ceux qui auront la bonté de nous faire parvenir les renseignements.

* * *

Un comité permanent s'occupe actuellement de la formation de nouvelles sections paroissiales de l'Association d'Education et du fonctionnement de celles déjà existantes. Nous comptons sur un encouragement positif de nos paroisses.

### LES ECOLES D'OTTAWA

*(La Presse)*

La question toujours brûlante des écoles séparées d'Ontario vient d'entrer dans une phase nouvelle. C'est au Sénat même que cet événement s'est produit, lorsque le sénateur Landry, exaspéré par l'oppression systématique à laquelle ses compatriotes sont en butte dans la capitale fédérale, a rappelé devant la Chambre Haute et le pays tout entier de quelle façon odieuse le gouvernement ontarien s'était comporté à l'endroit des Canadiens-français d'Ottawa, depuis le jugement du Conseil Privé, relatif aux écoles bilingues.

L'accusation portée par le sénateur Landry contre le gouvernement d'Ontario peut se résumer à peu près à ceci: à peine un jugement du Conseil Privé d'Angleterre avait-il été rendu, déclarant ultra vires la loi qui avait substitué pour l'administration des écoles d'Ottawa une commission gouvernementale à un bureau régulièrement élu par le peuple, que l'on vit le gouvernement de la province soeur s'appliquer à éluder la décision du plus haut tribunal de l'Empire. Par les bills 59 et 60, ajouta l'énergique défenseur des écoles bilingues, la législature ontarienne ne se fit pas scrupule de légaliser les actes de la commission gouvernementale et tous les paiements qu'elle a faits à même les deniers des contribuables. Comme résultat de cette conduite inique, la banque détenant les fonds des écoles séparées d'Ottawa a refusé d'honorer un chèque émis par l'ancienne commission régulière abolie, dans le but de racheter certaines débentures; et il est résulté de tout cela que les écoles séparées d'Ottawa sont sur la voie de la ruine et de la banqueroute.

Le débat qui vient de s'ouvrir promet des développements d'autant plus intéressants, qu'il a été commencé dans le but de faire désavouer par les autorités fédérales les lois néfastes et injustes que nous venons de signaler.

Quelles que soient les conséquences de cette mise en accusation nouvelle du gouvernement d'Ontario par le sénateur Landry, nous sommes sûr qu'elle servira, au moins, à mettre en lumière le peu de respect que professent les législateurs ontariens à l'égard de la plus haute Cour de justice que nous ayons. Elle fera voir, sous un jour plus brillant que jamais, que les Canadiens-français, après tout, sont plus respectueux des lois et des institutions britanniques que la meute d'ultra-loyalistes qui les dénigrent avec autant d'ardeur que d'hypocrisie. Elle fera comprendre aussi tout ce qui se cachait de naturel spontané dans les tirades que certaines feuilles ontariennes publiaient, tout dernièrement, contre le Conseil Privé, et où les vieilles perruques poudrées de cette illustre institution étaient tournées en ridicule.

### L'APPLICATION DE LA LOI MILITAIRE

Ottawa, 4 sept.—Le gouvernement a l'intention, en mettant le bill du service militaire en vigueur, d'appliquer le principe du choix judicieux d'une façon plus large encore que ne le laisse entendre le bill lui-même.

Il veut faire ressortir que le bill ne signifie pas "conscription" dans la force du terme, prenant tous les hommes d'âge militaire. Au contraire, on procédera en éliminant ceux qui, à bon droit peuvent être épargnés et ceux dont les services sont nécessaires au pays.

Les hommes qui bona fide travaillent à des industries vitales et ne peuvent être remplacés par d'autres auront, en vertu des règlements que va émettre bientôt le ministre de la Justice, doit à l'exemption. Tels sont les agriculteurs, les mineurs, les pêcheurs et autres lignes de production en rapport avec la poursuite de la guerre. Il serait faux de croire que les tribunaux auront eux-mêmes quelque chose à faire avec l'enrôlement des hommes pour le service obligatoire. Il choisiront non pas ceux qui doivent partir, mais ceux qui doivent rester au pays.

Des formules de demandes d'exemption seront déposées à tous les bureaux de poste. Après avoir rempli et signé la formule, l'applicant pourra l'envoyer sans timbre soit à un rapporteur nommé pour chaque province, soit directement au chef du tribunal local.

Comme préliminaires, le gouvernement va établir des bureaux médicaux par tout le pays où les hommes de la première classe qui se croient physiquement impropres au service militaire pourront se faire examiner et obtenir des certificats d'incapacité.—L'Evenement.

### ACTE DES ELECTIONS

Le bill intitulé "Loi des élections en temps de guerre", qui serait de l'avis de parlementaires expérimentés, la législation la plus contentieuse soumise à la Chambre des Communes, depuis le bill naval en 1913, a été présenté et expliqué au parlement, par l'hon. Arthur Meighen, le secrétaire d'Etat, en l'absence de sir Robert Borden.

Le contenu de cette importante mesure législative a été pronostiqué avec assez d'exactitude. Le bill pourvoit, en effet, au droit de vote pour les parents des soldats, telles que les mères, les soeurs, les, épouses et les filles de soldats audessus de vingt et un ans, et défranchise en même temps les Allemands, les Autrichiens, les Turcs et les citoyens dont la langue maternelle est celle de nationaux ennemis, ainsi que les personnes appartenant à des sectes qui s'objectent au service militaire pour des raisons de conscience. Ces sectes sont les Mennonites, les Douhkobors et les Quakers dont les membres sont classés comme des "concientious objectors".

La loi des élections en temps de guerre va plus loin. Elle prive du droit de vote tout citoyen qui se rend coupable d'une infraction à la loi du service militaire obligatoire. Dans le cas des Allemands, Autrichiens, Turcs et aux Allemands nés en Russie ou ailleurs dont la langue maternelle est la langue allemande, la défranchisation s'appliquera à tous les citoyens de ces nationalités qui n'ont pas été naturalisés qui n'ont pas été naturalisés sujets britanniques avant le 31 mars 1902. Une exception est faite, cependant, pour les citoyens de nationalité ennemie qui ont un fils, une petit-fils ou un frère qui fait partie des forces expéditionnaires canadiennes. Ces citoyens conserveront le droit de vote.

L'hon. M. Meighen a insisté sur le fait que la tenue d'élections générales sous une loi électorale faite pour les temps de paix constituerait une injustice flagrante à l'endroit des 300,000 soldats électeurs qui sont en dehors du pays. Il ne faut pas, a-t-il dit, que la voix des citoyens qui supportent le fardeau de la guerre et qui seront appelés à faire les plus grands sacrifices soit étouffés par la voix de citoyens qui sont exemptés du service militaire pour des raisons de concience ou à cause de leur nationalité. Il importe de prendre des mesures nécessaires pour que justice soit rendue à ceux qui ont droit à la plus grande justice, à savoir les défenseurs du Canada et que les opinions du Canada telles que recueillies dans la prochaine lutte électorale soient les opinions réelles du peuple canadien. Le service en temps de guerre doit être à la base d'une franchise électorale en temps de guerre et c'est ce principe qui a guidé le gouvernement dans la présentation du projet de loi actuel.

Sir Wilfrid Laurier s'est gardé de faire aucun commentaire dans sa brève réponse à l'hon. . Meighen. Il s'est contenté de demander au secrétaire d'Etat de préciser certaines explications au sujet de la restriction du vote aux femmes parentes de soldats, en dépit du fait que les lois provinciales de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique garantissent le droit de vote à toutes les femmes.

L'hon. M. Meighen a informé la chambre que les listes fédérales seront confectionnées d'après les listes provinciales et que les énumérateurs seront chargés de modifier ces listes en autant qu'il s'agit d'adapter les listes aux dispositifs de la loi fédérale des élections en temps de guerre. La nouvelle loi électorale sauvegardera les intérêts de tout votant bona-fide.

Ainsi tout électeur dont le nom ne figure pas sur la liste confectionnée par l'énumérateur qui réclame le droit de vote et fait serment qu'il a le droit de vote, peut voter le jour des élections. Son bulletin est déposé dans une enveloppe et hors de tout décompte, s'il y a assez de bulletins dans une enveloppe pour affecter un décompte, le vote rfusé par l'énumérateur est examiné par un juge et le vote est alloué si l'électeur y a droit.

Dans l'opinion du secrétaire d'Etat, la confection des listes pour les élections fédérales ne peut occuper beaucoup de temps.

### L'APPUI DES OUVRIERS DE L'AMERIQUE

**Il est assuré pendant la guerre, au président des Etats-Unis**

Minneapolis, Minn., 5.—M. Samuel Gompers, président de la Fédération américaine du travail et président de l'Alliance américaine pour le travail et la démocratie dont la conférence nationale a été ouverte aujourd'hui a porté la parole. Il a dit: "Notre tâche sera de faire comprendre à nos camarades, particulièrement à ceux qui sont de nationalité étrangère, le sentiment démocratique de l'Amérique et de combattre toute propagande tendant à diminuer la loyauté de la masse du peuple et sa volonté de faire les sacrifices voulus pour la nation."

M. Gompers a fait une déclaration de principes dont voici la substance:

"Comme nous prévoyons la grandeur de la démocratie et de l'internationalisme, la fraternité et la solidarité de tous les peuples, nous proclamons notre inaltérable loyauté à la république des Etats-Unis d'Amérique et notre détermination de faire tout notre possible pour gagner la guerre que nous avons entreprise. Pour être loyaux à nos idéals de l'Amérique. Trahir l'Amérique, à l'heure actuelle, serait trahir la cause de la liberté, de la démocratie et de l'internationalisme. Aucun égoïsme national n'a poussé la république à intervenir dans la guerre. Il ne s'agit pas d'une guerre de capitalistes, mais d'une guerre d'hommes libres luttant pour la liberté de tous les peuples, grands et petits, et pour la réalisation des idéals de liberté sur lesquels a été fondée la république. Donc, à cause de ces faits, notre but sera d'assurer au gouvernement tout l'appui moral et matériel des classes ouvrières du pays. La victoire de l'autocratie serait fatale à la démocratie."

### GRANDE LECON DE LA GUERRE

Deux grands faits se sont produits cette semaine, qui emportent avec eux une forte leçon. Le premier, c'est le geste de M. Wilson, exigeant de conduire la guerre en dehors de la coopération des Chambres. L'autre c'est la dictature de M. Kerensky en Russie et les mesures dont elle s'accompagne: effort pour reconstituer la discipline la plus sévère de l'armée, effort pour briser le mouvement séparatiste en Finlande, les mitrailleuses dans la rue contre les anarchistes, des cours martiales sur le front, la peine de mort rétablie, les droits des syndicalistes retirés aux ouvriers des usines militaires. Rappelez-vous, en regard, le programme sur lequel s'est déclenchée la Révolution. Il est loin, et loin aussi ce rêve des doctrinaires du parlementarisme sur l'omnipotence des assemblées. A Petrograd comme à Washington, la nécesité des circonstances a eu raison des théories. La nature politique a imposé se règle à l'idéologie.

Car il y a une nature politique, entendez par là une liaison inevitable et suffisante entre certaines conditions et certains effets. Supprimez ces conditions, en vertu de tel principe rationnellement ou sentimentalement adopté. L'effet ne suivra pas, et il est des heures où il faut que l'effet suive. Quand l'étranger, comme en Russie, est là, prêt à marcher sur le coeur du pays, il faut ou mourir ou se défendre. Pour se défendre, il faut des soldats; pour que ces soldats se battent, il faut qu'ils soient encadrés et qu'il obéissent. Armée nationale, armée de métier; les conditions de la victoire sont les mêmes. Pareillement, quand une immense République, comme les Etats-Unis, s'engage dans une lutte qui réclame une tension de toutes ses énergies, il faut qu'il y ait unite d'action, donc une autorité une. Cette autorité, le président la réclame, et elle lui sera concédée sans aucun doute, parce qu'il appartient à un peuple qui sait vouloir. Traduisez ces deux mots dans leur signification profonde, vous trouverez qu'ils supposent d'abord la soumission au réel en vue du but à atteindre, cette acceptation des données positives, en dehors desquelles les plus subtiles constructions mentales, comme les plus généreux élans, demeurent inefficaces. Où ai-je lu cette phrase d'un ancien sur les lois de l'univers: "Volentem ducunt, nolentem trahunt. Suivez-les, elles vous traînent." Taine exprimait la même pensée quand il écrivait des soldats de la Révolution "qu'ils furent ramenés au sens commun par la présence du danger."

C'est le motif pour lequel je crois qu'on peut attendre avec confiance le lendemain de la formidable aventure où nous sommes engagés. La guerre que Joseph de Maistre appelait si éloquemment une horrible énigme a pour mot dernier: la vérité. Précisément parce qu'elle est le suprême danger, elle constitue la plus implacable revision des hommes et des idées. Toutes les erreurs, à cette épreuve, découvrent leur misère. Tous les sophismes, toutes les utopies sont réfutés par une expérience trop dure pour permettre l'équivoque. Ces enseignements doivent suivre dans la paix les intelligences qui les ont reçus. Ils sont des bienfaits, les bienfaits de la guerre, comme a osé dire dans le titre d'un très beau livre un de nos meilleurs poètes, M. Joachim Gasquet, devenu, au feu, le lieutenant Gasquet, porte-drapeau de son régiment. Ces bienfaits, a-t-il écrit au début de son livre, dont je voudrais marquer l'abondante vigueur, la guerre nous les a apportés. Nous les devons à la guerre, mais c'est la paix qui les réalisera." Voilà exprimé d'une manière très heureuse le rythme de lutte et de détente, d'éducation par la résistance et de mise en oeuvre de cette éducation qui semble la marche même des sociétés. C'est une grande consolation, dans les angoisses présentés, de se répéter que tant de douleurs n'auront pas été souffertes en vain. Chacun de nous peut y aider en essayant de mieux comprendre ce qu'il eût fallu faire pour les éviter ou, sinon, les réduire à un minimum; ce qu'il faudra faire pour s'assurer contre leur retour; enfin, comme le dit M. Gasquet avec tant de justesse, "la grande nécessité française." M. Wilson voit distinctement la grande nécessité américaine. M. Kerensky la grande nécessité russe. Prenons exemple sur eux pour désapprendre les illusions meurtrières. Ces trois années les ont si définitivement jugées pour quiconque sait voir.

JUNIUS.

### LA NOCIVITE DE L'ALCOOL

La lutte contre l'alcoolisme se poursuit activement en Europe depuis le commencement de la guerre, parce que l'on a constaté que le péril pour les belligérants prend des proportions de plus en plus redoutables.

Nous trouvons à ce sujet dans une lettre de M. Jean Finot, président de la ligue l'Alarme, des renseignements et des faits fort intéressants que nous soumettons à l'attention de nos lecteurs. Les amis de l'alcool disent que c'est un aliment. M. Finot démontre la fausseté de cette prétention. Il dit:

"Le savant Duclaux, dérouté par les expériences faites en Amérique par deux chimistes, Atwater et Benedict, sur la valeur nutritive de l'alcool, avait lancé, en 1902, quelques idées inquiétantes sur ce sujet. Sa pensée véritable fut, du reste, singulièrement dénaturée. Il s'agissait pour lui d'un aliment chimique, d'un élément combustible. Les intéressés surent fausser le sens de son affirmation, et mon éminent ami n'a pas réussi jusqu'à la fin de ses jours à détruire une légende créée en ce qui concerne ses tendresses pour l'alcool.

"Pourtant, dans une enquête que j'avais organisée dans la "Revue", en 1903, à laquelle les plus grandes sommités médicales ont bien voulu prendre part, le directeur de l'institut Pasteur avait déclaré formellement qu'il n'y avait pas encore moyen de tirer des conséquences pratiques et définitives des expériences américaines. En descendant dans le domaine pratique, il crut pouvoir affirmer la possibilité d'absorber, par une personne normale un litre de vin ne titrant pas plus de 10 p.c. d'alcool, mais à la condition qu'on le boive étendu d'eau et qu'on en échelonne labsortion sur toute la journée.

"En même temps, Metchnikof, cette autre gloire de l'institut Pasteur, avait déclaré d'une facon catégorique que "l'alcool est un poison."

"L'opinion intégrale de M. Duclaux fut, en réalité, défavorable aux boissons spiritueuses. Du reste, les medecins et les hygiénistes parmi les plus célèbres ont complètement détruit les doutes soulevés au sujet de la valeur alimentaire de l'alcool. Celle-ci est nulle pour la raison bien simple qu'il n'est que partiellement brûlé par l'organisme. Une partie de l'alcool, comme le dit justement le professeur Brouardel, se dégage en vapeur, ce dont témoigne l'haleine des buveurs.

"D'autre part, le docteur Gréhant réussissait à extraire d'un animal une bonne partie de l'alcool qu'il lui faisait ingérer.

"D'après les expériences faites par le professeur Magnan, directeur de Sainte-Anne, on retrouve l'alcool même plusieurs jours après en avoir bu, "en nature" dans le foie, dans le cerveau et dans les poumons des alcoolisés, qui succombent à des affections intercurentes.

"N'oublions pas également que ce serait en tout cas non seulement un aliment terriblement dangereux mais aussi dispendieux à l'excès. Il suffit de comparer l'alcool au sucre. Tandis qu'un kilo de sucre donne 4,200 calories et coûte actuellement 1 fr. 60, un littre de bon vin, dont le prix dépasse aujourd'hui 2 francs, donne à peine 420 à 450 calories.

"Ainsi, un produit qui n'est pas nocif, dont nous pouvons user et même abuser, offre dix fois plus d'avantages nutritifs que l'alcool, considéré par presque tous les médecins et les physiologistes comme un véritable poison.

"Le professeur Garnier, chargé du cours de médecine légale à la faculté de médecine, a fait cette remarque judicieuse: "L'alcool peut être considéré comme un aliment en ce sens qu'il alimente le crime et la folie. La criminalité générale lui doit 70 p.c. et la folie au moins 33 p.c. de tous les cas constatés en France."

"Rappelons cette jolie comparaison du professeur Raoul Brunon, l'éminent directeur de l'école de médeine de Rouen: "Se nourrir de l'alcool, c'est comme si on voulait mettre le feu à sa maison pour se chauffer les pieds!"

Toute consommation abusive de l'alcool est nocive, sous quelque forme qu'elle se produise. C'est cette notion fondamentale qu'il convient de faire pénétrer dans les masses.

L'emploi du sucre comme élément notable de nutrition n'est pas encore répandu, et il ne peut l'être actuellement à cause de la rareté et du prix de cet aliment; mais après la guerre pourquoi le sucre ne remplacerait-il pas l'alcool?

### INSTRUISONS-NOUS

*(La Presse)*

Le "Catholic Register", de Toronto, reproduisant, tout dernièrement, un appel de la Commission fédérale d'éducation des Etats-Unis, publié dans le "New World", de Chicago, écrivait, entre autres choses, ceci:

La haute éducation est devenue une puissance redoutable pour le bien ou le mal, tant chez l'individu que dans la société. Dans les affaires de la religion et de la politique, il faut tenir compte de cette puissance. Elle éclipse, d'ailleurs, toutes les autres en ce qui a trait à la marche en avant des influences et des idéals de la démocratie. C'est elle, au fond, qui gouverne le monde.

Avons-nous besoin d'insister longtemps sur tout ce que les remarques ci-dessus renferment de bon sens et de vérité? Il semble bien et de vérité? Il semble bien que non. L'instruction, eu égard aux problèmes nombreux que la guerre nous a apportés, et à ceux qui nous resteront à resoudre, l'heure de la paix sonnée, doit être plus que jamais rangée parmi les choses de première nécessité.

Le commissaire de l'Education, aux Etats-Unis, le Dr. P.-P. Claxton, avait donc raison de conseiller aux écoliers et aux écolières de son pays de continuer leurs études dans les écoles et les collèges, l'automne prochain, plutôt que de travailler dans les bureaux, des usines ou sur des fermes, sous prétexte d'accomplir un devoir patriotique.

Aux yeux de ce grand éducateur, le travail que les jeunes gens d'âge scolaire peuvent exécuter, au point de vue de la conduite de la guerre, n'est pas absolument nécessaire, tandis que les connaissances qu'ils peuvent amasser dès maintenant, à l'école, leur permettront d'aider puissamment à la solution des graves problèmes d'après guerre et de faire leur marque dans le monde. Remarquons qu'en donnant une telle direction à la gent écolière, M. Claxton a bien soin de dire qu'elle est basée sur un patriotisme bien compris et sur le souci qu'il a de voir prospérer toute la nation américaine, par l'élévation du niveau éducationnel de chacun de ses compatriotes.

Ne nous dit-on pas, depuis que la guerre est commencée, que le monde devra être établi sur des bases nouvelles? Or, cette reconstruction ne s'accomplira pas seule. Le Canada, comme les Etats-Unis et tous les pays de l'Entente, devra forcément prêter son concours à cette oeuvre gigantesque. C'est dire que si nous, Canadiens, voulons bâtir nos destinées sur des assises solides, il nous faut, dès maintenant, prendre les moyens d'atteindre le but désiré. De tous ces moyens, le plus sûr et le plus efficace est, sans contredit, l'instruction poussée au plus haut degré possible.

S'il y a dans la culture germanique des choses que nous réprouvons et que nous abhorrons, en tant que contraires à la justice, à la morale et aux principes démocratiques, il ya assurément dans cette même culture des éléments qu'il faut admirer et rechercher. Nous voulons parler de la compétence remarquable des Teutons en tout ce qui a trait au commerce, à l'industrie, à l'économie politique, aux sciences pratiques et susceptibles d'augmenter la force et la richesse matérielle d'un pays. Nous aurions peut-être beaucoup à gagner en orientant nos méthodes éducationnelles et nos études dans la direction que nous venons d'indiquer, et qui a permis à l'Allemagne d'acquérir un talent d'organisation méthodique et savante comme il s'en est rarement trouvé.

Quant à nous, Canadiens-français, qui connaissons la valeur d'une éducation supérieure et pratique, faisons comprendre de mieux en mieux à nos enfants que, pour faire aujourd'hui son chemin dans la vie, il faut posséder une somme de connaissances plus qu'ordinaire, et que l'école, après tout, est l'endroit où les individus comme les nations se forgent un avenir prospère ou malheureux.

### Consigne: Accepte d'être du petite nombre

Le monde est divisé en deux. D'un côté, la masse, le grand nombre; de l'autre, le petit nombre, l'élite.

C'est à choisir. Il faut ou bien être "un de la masse", l'individu quelconque, sans consistance, sans vrai caractère, médiocrement viril, sans grandes tares peut-être, mais sans l'idéal élevé, les précieuses énergies qui font les âmes supérieures, ou bien être du petit nombre, lignée des exceptionnels, de ceux qui tranchent sur le troupeau, qui ne font pas comme tout le monde, qui ont accepté allégrement cette "originalité céleste" et qui le veulent, non par vanité, certes, mais parce que c'est le devoir, au milieu de la masse amorphe, être *quelqu'un*.

Etre quelqu'un, marquer. Avoir du caractère, c'est cela: posséder assez de relief pour laisser une empreinte.

## UN EXEMPLE

*(L'Evénement)*

Ainsi donc le prophète de la rébellion promise, à Montréal, le jeune Elie Lalumière, qui invitait les mécontents à se grouper autour d'un grand stratégiste inconnu pour mettre fin au régime britannique en cette province, qui promettait des armes, des munitions et des vivres aux valeureux soldats de cette armée des Fils de la Liberté, qui était l'âme des complots des cambrioleurs, des dynamitards, des apprentis assassins de la Sainte Révolution, ce héros....a piteusement vendu ses complices et leurs secrets, après quelques heures d'incarcération, et demande aujourd'hui la protection de la police contre les représailles de ses anciens compères!

Le jeune Leduc alias Handfield, l'exécuteur des hautes oeuvres de cette noble phalange qui croyait avoir la mission de sauver la race canadienne-française, mais qui, en attendant, se préparait à son rôle magnifique par des vols à main armée, des assauts indécents sur des femmes sans défense, des attentats à la dynamite, avant été poursuivi par les constables s'est brûlé la cervelle pour ne pas tomber vivant entre leurs mains. Cependant que deux autres patriotes, du même acabit—dont le courage devait donner tant d'espérance à tous les grands coeurs qui souhaitaient la révolution—se sont sauvés dans les montagnes, comme des bêtes fauves, où ils seront traqués et cernés avant quelques heures. Les autres associés ont été cueillis par les détectives et attendent patiemment, non pas la prise de leur petite Bastille, mais l'heure de leur comparution devant un magistrat afin de nier, sans doute, qu'ils aient participé de près ou de loin à la moindre agitation illégale.

Il est important de dire que les chefs de cette bande de bandits sont victimes de la cocaïne et de l'alcool. Leurs pauvres cerveau hallucinés ont été pris de folie à la lecture d'appels enflammés contre la loi du service militaire. Leur imagination, développée dans le mauvais sens par de mauvais spectacles et des drogues empoisonneuses, les a encore poussés dans la voie de tous les forfaits et de toutes les hontes. Ceux d'entre eux qui survivront à leur méprisable aventure iront finir leurs jours dans les maisons de fous criminels... Mais qui réparera le mal que ces extrémistes anti-conscriptionnistes auront fait à toute une race.

## DURA LEX, SED LEX!

Dit le "*Moniteur du Commerce*":

"Le projet de loi de conscription a été finalement sanctionné par le gouverneur-général: c'est maintenant une des lois du Canada dont l'application sera faite dans quelques jours. Tous les citoyens devront s'y soumettre et en le faisant sans murmurer, loyalement, ils serviront mieux les intérêts de la patrie. "La loi est dure—mais c'est la loi?"

"Apparemment elle est dure cependant elle contient certaines dispositions qui nous font comprendre que sa mise en vigueur visera d'abord plutôt à l'enrôlement des jeunes gens valides qui sont oisifs, qui ne veulent pas avoir d'occupation régulière quelconque dans le commerce, l'industrie ou l'agriculture. Les gens de cette catégorie auront une occasion de servir utilement la patrie en se disciplinant au travail.

"L'occasion est bonne aussi pour prouver que les Canadiens-français ne sont pas des dégénérés quand il s'agit de la défense du Canada audelà comme au-dedans de ses frontières et qu'ils savent respecter les lois comme des vrais patriotes.

**N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."**







**M. EMILE DUGAL annonce à ses amis et au public qu'il a formé une société connue sous le nom de Dugal & Voyer. Ces messieurs s'occuperont du système de plomberie, chauffage, etc. Avenue Taché, Bloc Dubuc. Téléphone Main 2125. Résidence, M. Dugal Main 7469. Résidence, M. Voyer, M 2126.**

**L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.**

## FETE CHAMPETRE

### Dimanche prochain au Club de Tennis de Saint-Boniface

Les courts du Club de Tennis de Saint-Boniface seront le théâtre d'un événement sportif par excellence, dimanche prochain. Au lendemain du grand tournoi de l'Association d'Education, on clora la saison de tennis de 1917 par un match royal entre quatre des meilleurs joueurs du Canada.

A cette occasion les membres du Club de Saint-Boniface ouvriront leur terrain au grand public et l'on peut être assuré d'avance de toute l'accommodation désirable. Il y aura véritable fête champêtre. Déjà la fanfare de Saint-Boniface a promis son concours.

Mais le centre d'attraction sera un match de tennis comme on n'en a jamais vu à Saint-Boniface et comme on n'en voit rarement à Winnipeg et au Canada généralement. Les deux mêmes équipes qui se sont rencontrées dans les finales du Western Hard Court Championship, en août dernier, se rencontreront de nouveau, à Saint-Boniface, dimanche prochain. Ces équipes se composent de Bennett et Holmes d'un côté et de Love et Verley de l'autre côté. Bennett est le détenteur actuel du championnat en simple du Western Hard Court Championship qu'il a gagné contre son partenaire Holmes au mois d'août dernier. Holmes, de son côté, est le champion du Winnipeg Tennis Club. Quant à Love et Verley, à part du fait qu'ils ont tous les deux gagnés de nombreux tournois en simple, ils sont les champions actuels, en double, du Western Hard Court Championship et, détail à retenir, ils ont gagné ce championnat en août dernier, précisément contre Bennett et Holmes.

Ce sont ces deux équipes qui seront de nouveau aux prises dimanche prochain. Il est certain que l'on viendra en nombre, même de Winnipeg, car ce n'est pas souvent qu'en dehors d'un tournoi les amateurs de tennis ont la bonne fortune de voir un tel match. Les membres du Club de tennis de Saint-Boniface se sont donnés pour tâche de populariser ce sport par excellence chez les Canadiens-Français et ils s'estiment particulièrement fortunés de pouvoir offrir au public une telle exhibition. D'un autre côté, il serait désirable que le public français manifestât assez l'intérêt à cet événement pour y assister en très grand nombre.

Il y aura sur le terrain thé et rafraichissements.

## THEATRES

*Orpheum*—La semaine prochaine: Eddie Foy et les 7 petits Foy. La vieille femme qui vivait dans son soulier. Miss Lilian Fitzgerald, imitatrice extraordinaire— caricaturiste de grands talents. Kitner, Hawksley and McDay grands comediens. Libonati, musicien emérite. Fern, Bigelow et Meehan pantomnie. Lilian Gonne et Bert Albert qui vous ramènent aux jours de votre jeunesse.

*Walker*—Cette semaine au théâtre Walker une comedie, representation à 2.30 et 8.30 p.m. La semaine prochaine une comedie musicale ayant pour titre "Million Dollar Doll". Jolies costumes ainsi que du chant. Prix soir: $1.00, 75c, 50c et 25c.

Pour la semaine du 24 septembre, les vieux favorie Abe et Nowruss, seront de retour avec "Potash et Perlmutter in society."

*Winnipeg*—Cette semaine "The Savage". La semaine prochaine, "Stop, Thief."

## LOI DES ELECTIONS EN TEMPS DE GUERRE

La défranchisation des citoyens de nationalité ennemie qui n'ont pas été naturalisés depuis le 31 mars 1902. La défranchisation ne s'applique pas à ceux qui ont un fils, une petit-fils ou un frère dans le service, ni aux Arméniens ou aux Syriens.

La défranchisation des Doukhobors, des Mennonites et de tous ceux qui sont exemptés du service militaire pour des raisons de conscience; l'exercice du droit de vote ne permet plus à un individu de se présenter pour réclamer l'exemption pour des raisons de conscience.

L'adoption de la franchise provinciale, sujette aux restrictions ci-dessus.

La préparation de nouvelles listes pour Manitoba, Alberta, Saskatchewan, Colombie-Anglaise et l'Ile de Prince-Edouard par énumération, d'après les méthodes actuellement suivies dans la Saskatchewan et l'Alberta.

Les listes déjà existantes pour Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse seront acceptées en y ajoutant les votes des femmes par le système d'énumération adopté dans les provinces de l'Ouest. Les listes seront préparées par énumération dans les districts non organisés.

Les parties une et deux des listes de voteurs dans les cités et villes d'Ontario ayant une population de plus de 9,000 seront adoptées avec énumération pour pourvoir à l'addition des femmes et des hommes en âge de voter.











Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

## Chez Nous ET autour de Nous

M. Noël Bernier, avocat est parti pour l'Ouest ou il doit travailler aux recoltes pour quelques jours.

Messieurs Dr. Archambault, maire de Hull; Moudou, M.P., et Bérubé, ex-M.P.P., de Québec, étaient de passage à Saint-Boniface dimanche dernier. Ils retournent dans l'est enchantes de leur voyage dans l'ouest où ils ont de grands intérêts agricoles.

Le gouvernement Ribot, en France à démissionnie. M. Painlevé a été appelé par le président à former un nouveau ministère.

Le général Korniloff qui a voulu se faire nommer dictateur en Russie, a été relevé de ses fonctions par le premier ministre Kerensky. Ce dernier fait preuve d'une énergie extraordinaire. dans l'exécution de ses fonctions. Réussira-t-il à tirer son pays de l'anarchie? Il est aussi impossible de le dire que de préciser la fin de la guerre.

La récolte de l'Ouest suivant toutes les apparences sera abondante. Le Free Press de Winnipeg estime la récolte comme suit: blé, 214,250,528 minots; avoine, 187,028,065 minots; orge, 38,781,060; lin, 6,611,463. Valeur approximative $578,000,000. Les battages marchent bien. La main d'oeuvre est meilleure qu'on ne l'espérait et le blé sera d'une qualité supérieure.

Le Bill du C.N.R. a été passé en deuxième lecture au sénat sur une division de 43 à 37 .

On croit que le Bill des Elections qui vient d'être passé en deuxième lecture aux Communes sur un vote de 46 à 34 sera complètement passé dès samedi prochain.

La récolte de blé d'inde dans les états du nord aux Etats-Unis à souffert grandement de la gelée.

Son Honneur le juge Myers revisera les listes de Le Pas et Ruperts Land.

Les exercises du choeur de la cathédrale recommencreont vendredi prochain à huit heures du soir dans la salle de l'école Provencher. Tous ceux qui désirent faire parti du choeur sont priés de s'y rendre.

## LE TOURNOI DE TENNIS

Le grand tournoi de tennis au profit de l'Association d'Education s'est pratiquement terminé samedi et dimanche derniers. A part les concours des dames, les doubles mixes et les simples handicap, tous les concours sont terminés.

Dans les simples pour hommes, monsieur A. de Jardin, le vainqueur de l'an dernier, a encore réussi à sortir vainqueur. Dans la semi-finale, E. Prendergast sembla un moment devoir battre le champion et le força à tous les expédients de son repertoire; mais finalement il succomba et De Jardin entra dans la finale.

Dans la ronde décisive Lacerte fit une lutte serrée pendant le premier set mais succomba facilement dans le second. De Jardin sortant vainqueur par le score de 6-4, 6-1.

La finale des doubles fut cependant très contestée et très intéressante. De Jardin et Trudel, après leur victoire de la veille contre Roy et Begin, semblaient les favoris; d'un autre côté E. Prendergast et Lacerte se devaient une revanche de leur défaite de l'an dernier on s'attendait donc à une lutte sans relâche et on fut servi à souhait. Prendergast et Lacertè mirent toute voile dehors et gagnèrent vite le premier set à 6-3. Dans le second set, cependant, De Jardin et Trudel faisant un meilleur jeu d'ensemble réussirent à tenir tete à l'équipe locale et, finalement à gagner le set par 7-5. Les chances étant égales, les deux camps opposés s'engagèrent dans le set décisif avec une égale détermination remporter le match. De Jardin reussit à gagner son service et à prendre la première partie.

La partie suivante fut longuement débattue mais fut finalement gagnée par Prendergast et Lacerte.

De Jardin et Trudel mirent le score à 2-1 en leur faveur, puis leurs adversaires gagnèrent 3 parties de suite, faisant 4-2. De nouveau une longue partie suivie et une autre et le score fut 4-4. Alors Prendergast et Lacerte s'élancèrent au filet et par des smashes bien placés eurent tôt fait de gagner les 2 parties suivantes et le match à 6-4.

Ces deux derniers matches étaient pour la possession des coupes Cusson et Dubuc, respectivement.

Un autre bataille royale fut la finale des doubles handicap. De Jardin et Trudel réussirent à la gagner, contre Roy et Lacerte, mais non sans avoir perdu un set à 6-1. Roy et Lacerte qui forment une combinaison de premier ordre étaient certainement les favoris, mais tous les deux se ressentaient évidemment de la fatigue des jours des jours précédents et bien qu'ils réussirent à dominer le court pendant le deuxième set du match, ils ne purent continuer leur poussée et faillirent dans le set final.

Les autres concours seront complétés dans le cours de la semaine; nous en reparlerons la semaine prochaine.

En somme, bien que le public n'y ait pas manifesté autant d'intérêt qu'on aurait pu l'espérer, le second tournoi de tennis de l'Association d'Education aura été un succès. On peut estimer que les recettes totales approcheront la jolie somme de $150.00.

Les coupes et les prix seront présentés aux gagnants dimanche prochain.

## AU CLUB "LE CANADA"

Ainsi que nous l'annoncions la semaine dernière la réunion annuelle des membres et l'élection des administrateurs du club "Le Canada" auront lieu dans le local de celui-ci, 282, rue Main, en face du Bureau Industriel, lundi prochain le 17 à 8h. 30 du soir.

La création de ce club à l'automne de 1915, dans la pensée de ses promoteurs, était une oeuvre purement et essentiellement nationale, c'est-à-dire qu'elle ne devait s'occuper que des intérêts des habitants de langue franaçise du pays considérés comme groupe et indépendamment des vues personnelles de chacun. Jusqu'à maintenant le club "Le Canada" a montré combien l'union sur une telle base est possible, combien elle peut produire des fruits vraiment appréciables.

Qu'il est ainsi démontré par l'intérêt avec lequel l'élément de langue anglaise, lui-même, suit son oeuvre. C'est ainsi que l'un des quatre incidents d'importance au Manitoba dont "The Canadian Annual Review of Public affairs de 1916"— un volume de près de 1,000 pages où l'historien canadien bien connu, Castell Hopkins, relate chaque annee les faits principaux de l'histoire du pays, d'abord au point de vue fédéral, puis au point de vue de chaque province—est le suivant:

"Nov. 4—Le club "Le Canada", destiné à unir et fortifier l'élément Canadien-français au Manitoba, a été ouvert pas son président, A. H. de Trémaudan, avec deux soldats de retour du front comme hôtes d'honneur."

Au commencement de sa troisième année d'existence, le club "Le Canada" est plus que jamais décidé à accomplir dans la mesure du possible, la mission qu'il s'est assignée, c'est-à-dire dans les termes de sa charte: "De promouvoir les intérêts sociaux et nationaux des habitants de langue française du Manitoba, en encourageant chez eux l'étude des institutions, des arts, de la littérature et des ressources du Canada en général et du Manitoba en particulier, et en s'efforcant d'unir les dits habitants de langue française sur un même champ d'action en vue du bien être et du progrès du Canada en général et du Manitoba en particulier."

Les membres sont priés d'assister aussi nombreux que possible à la réunion de lundi prochain.

Sous les auspices du club "Le Canada" quelques membres et amis de celui-ci sont à organiser une soirée dramatique. Qu'ils ont l'intention de présenter prochainement dans l'un des principaux théâtres de la ville au profit du Comité de Winnipeg du "Secours National" et de "La Croix Rouge Française."

Les personnes qui fréquentent la salle à manger du club "Le Canaphère essentiellement française da" continuent à aimer l'atmosdont ils se sentent constamment imprégnés pendant leurs repas.

Communiqué.

## DECES

Nos regrettons d'apprendre la mort de madame Jean Vulliez, décédée subitement hier matin.

Elle était la fille de M. Joseph Joyal et était âgée de 41 ans.

C'était une bonne mère de famille et une bonne épouse.
mille et une bonne épouse. Les funérailles auront lieu jeudi matin à la cathédrale.

Nous prions M. Vulliez d'argéer l'expression de notre sincère sympathie.

## LA REVANCHE DE L'HONNEUR

Quand donc la paix? mais elle se fair au moment même où se pose cette interrogation, et elle se fait comme elle devait se faire, comme elle ne pouvait autrement se faire avec une ennemi sans foi, à coups de canon et non de protocoles. Plus de tapis vert, plus de palabres solennelles, plus de ces duels de diplomates dont les peuples faisaient les frais et payaient l'erreur; les peuples et leurs armées seront leurs propres notaires; nous voyons, comme disait le tant regrettable Jules Lemaître, des choses qui ne sont pas dans les manuels. Les méthodes de cette paix sont aussi nouvelles que celles de la guerre, et cela s'explique: une tractation implique de part et d'autre, sinon une égale bonne foi, au moins la bonne foi, le respect de la parole et des signatures échangées, un commun sentiment de l'honneur. Or nous avons affaire à un peuple totalement étranger à l'honneur; il faudra des siècles ou une terrible épreuve nationale pour le corriger de cette infériorité morale. Il a érigé en principe et apliqué en fait que sa signature est une écritare quelconque et sans particulière valeur, que les conventions, au bas desquelles elle se trouve, "de simples chiffons de papier" qui ne le lient qu'autant que son intérêt ne s'y oppose pas: comment traiter avec de telles gens, et surquelles garanties? comment une nation qui, comme la nôtre, lutte pour son existence même, remettrait elle sa destinée à une convention réciproque, viciée et annulée même avant que d'avoir été faite? Et qui pourrait garantir le respect d'un tel engagement quand tout le monde se bat et qu'il n'y a plus de neutres que les infirmes?

Pourtant, au plus fort de cette guerre, l'Allemagne et ses complices implorent la paix. Elles l'ont demandée, indirectement d'abord et par personnes interposées; elles la demandent maintenant par leurs gouvernements et leurs parlements, "Vienne et Berlin, proclame le comte Czernin, sont prêts à accepter une paix pleine d'honneur; il m'est indifférent que l'on considère cette déclaration comme un signe de faiblesse"; non moins disimulée et aussi pressante est la résolution de paix du Reichstag: c'est la preuve la moins douteuse que les empires centraux ont perdu la foi dans la victoire finale, et il eut été bon que les puissances de l'Entente, tout en refusant d'écouter de telles offres tant que les conditions n'en seront pas précisées, marquent mieux et plus complètement le coup.

Il se peut, en effet, que ce ne soit là qu'une intrigue supérieure. J'ai déjà montré comment, dans l'état présent avec son outillage industriel seul intact et peut être renforcé, avec sa flotte pour laquelle opèrent ses sous-marins avec les stocks constitués pendant la guerre, l'Allemagne, même militairement vaincue serait victorieuse économiquement, ce qui pour elle est l'essentiel. C'est l'heure la plus favorable et qu'elle ne retrouvera plus; si ce n'est pas cette paix grasse qu'elle avait révée, c'est la seule désormais possible et la plus profitable: un piège est sous ce rameau d'olivier; pourtant?

Si les dirigeants et les magnats de l'industrie comprennent qu'ils peuvent encore réaliser l'hégémonie commerciale, cette pensée ne peut leur être que personnelle; les événements du mois dernier, dont nous avons seulement une notation exacte, montrent quc la masse veut éperdument la paix, mais pour d'autres motifs, et parce qu'elle a senti le vent de la défaite, et qu'elle ne voit pas la nécessité de s'entêter à souffrir davantage pour aboutir au désastre.

Le grand but de guere est manque: la route de Bagdad et du golfe Persique est fermée, et dans toutes ses directions européennes et asiatiques, et par une série de barrages insurmontables, balkanique, persan, syrien; il n'est pas jusqu'à ce couloir balkanique, par où ces empires centraux accèdaient aux mers du sud, qui ne soit occupé et à son principal débouché de Salonique et sur tout son développement, par la Grèce, l'Italie, la Serbie à droite, par la Roumanie à gauche. Les Russes tiennent l'Arménie, les Anglais la Mésopotamie et Bagdad, demain Anglais, Grecs, Italiens, Français auront les rives de l'Asie Mineure, et un fort réseau de chemins de fer peut toujours tourner Constantinople et infirmer l'importance des Détroits.

Les Empires centraux ont voulu neutraliser la Russie et forcer leur action sur les fronts d'Occident et des Alpes, ils n'ont réussi qu'à accroître leur usure; la Russie, même en retraite, même defaite, rien que du fait de son action, leur prend des effectifs, dont ils doivent être économes. L'unité d'action des Alliés, qui apparaissait comme une formalité si simple, se réalisera dans la quatrième année de la guerre: la Grèce retrouvée permet une activité sans réserve du front balkanique; l'armée américaine, renforçant le front balkanique; l'armée américaine, renforçant le front occidental, va rompre définitivement l'équilibre des forces, celles des Alliés iront croissant, celles des Empires centraux ne peuvent plus que décroître, et il leur faudra faire tête partout à la fois, contre le monde entier.

En même temps que la défaite militaire inéluctable, un désastre économique se prépare. L'Entente n'est pas qu'un mot, chaque jour elle devient plus complètement un fait; il se crée entre les peuples alliés des liens indestructibles, qui se changeront par la force même des choses en une collaboration économique. Le premier sang américain versé sur le continent, c'est comme l'a justement noté M. Hanotaux, le boycottage des deux Amériques, et l'on comprend dès lors les inquiétudes communes de l'Allemagne, ce l'Autriche et de ceux qui, chez nous et ailleurs, peuvent avoir de fortes mises sur ces tableaux compromis. A quoi servirait à l'Allemagne d'avoir intacts son outillage et sa flotte, et des stocks de marchandises, si les autres prennent les acheteurs et lui ferment les marchés? Et l'on comprend alors la protestation véhémente du chancelier Michaëlis contre le blocus économique et pourquoi la récente résolution de paix du Reichstag réclame avant et par-dessus tout "une paix économique après la cessation des hostilités" et repousse "tous les plans tendant à un boycottage et à des interdictions économiques après la guerre". C'est le cri du coeur; il y a des chances qu'il soit sincère, mais encore peut-on en être assuré et comment?

* * *

Il n'est personne au monde qui pu-



se maintenant croire la sincérité d'un Allemand; il en est de la foi allemande comme de la foi punique, la parole allemande est une monnaie dépréciée. Certains, chez ce peuple perfide, commencent à s'en apercevoir, s'ils avaient eu plus de psychologie, ils auraient pu être renseignés plus tôt sur le sentiment du monde à leur égard; l'aventure des naufragés du Zeppelin et des pêcheurs scandinaves était un indice très significatif, on se rappelle les faits. Un Zeppelin tombe dans la mer du Nord, l'équipage en péril de mort appelle du secours; des chalutiers, danois s'approchent, ils reconnaissent des Allemands et, malgré leurs offres d'argent refusent de les sauver: ils sont plus nombreux que nous, se disent-ils, plus forts, armés, ce sont des Allemands, et qui nous assure qu'une fois dans nos barques, ils ne nous naufrageront pas, nous leurs sauveteurs. Et ils s'éloignent. C'est le tragique de la situation présente. Sans doute, nous voudrions pouveir croire à la sincérité de ces offres de paix, pour cette bonne raison que ce serait l'enregistrement officiel de leur défaite; nous voudrions pouvoir croire à une résipiscence, mais ils nous ont tellement trompés qu'il se peut qu'ils s'y essayent une fois de plus et plus habilement. Il nous faut d'autres garanties qu'une parole discréditée.

Il semble bien, je le répète, que certains Allemands moins exaltés, plus fatigués peut-être, se rendent compte de cette nécessité de redonner quelque crédit à la parole allemande.

Ils ont eu, presque en même temps et pour la même cause, la même dépression que nous, crise nerveuse qui pour quelques-uns, catholiques et socialistes, pourrait bien avoir été une crise de conscience. On leur avait, a eux aussi donné de trop fortes espérances sur la fin de la guerre par les sous-marins; la mystification découverte, une vive réaction paraît s'être manifestée pour la paix, et l'on peut constater, dans leurs journaux, combien grande est la chute de leurs illusions. La **Frankfurter Zeitung** du 9 juillet, enregistre " le gigantesque effrondrement du bluff pangermaniste" et déclare qu'il faut exterminer ce fléau du chauvinisme, dont on doit avouer qu'il avait revêtu en Allemagne une forme plus maligne que partout ailleurs." Espérer des annexions est désormais une folie, affirme le même jour le **Berliner Tageblatt**, que le gouvernement ne s'attarde plus à des déclarations équivoques de paix."

Et ces Allemands, si conscients de l'impérieuse nécessité de la paix, ont recherché—et c'est là la plus précicuse constatation—les moyens, suivant les propres termes de la **Berliner Tageblatt, "d'inspirer confiance à l'univers et de l'incliner à nous accorder la paix"** (vous avez bien lu: **nous accorder la paix**; est-ce le ton d'un vainqueur?) L'organe officiel du centre, la **Germania** insiste sur cette nécessité de "regagner la confiance de l'univers"; écoutez: "Il faut, puisque nos ennemis n'ont pas voulu croire à la sincérité des offres de paix du gouvernement, que **le peuple allemand par son Reichstag offre la paix à son tour** sans aucune équivoque et avec l'adhésion explicite du gouvernement; il faut ensuite, pour donner plus de poids à cette offre et **regagner la confiance de l'univers**, que le Parlement exerce une **plus grande influence sur le gouvernement.**" C'est là le moyen inventé. "une démocratisation, une parlementarisation de notre vie politiqu," et c'est l'objet du rescrit impérial de Pâques. Erzberger et le centre d'une part, Scheidemann et les socialistes de l'autre, menèrent le mouvement d'accord avec le chancelier et le Kaiser; le Kronprinz, les militaires et les pangermanistes de droite le barrèrent.

C'est la revanche de l'honneur: comment rendre confiance à l'univers dans la parole allemande? Il ne suffira pas, qu'ils le sachent, de substituer à la dictature militariste un parlementarisme plus ou moins truqué, non car ce serait vraiment trop commode. Il faudra du temps, un long temps pour réhabiliter le nom allemand; il faudra que de nouvelles générations fassent oublier les forfaits de ces générations abmoniables qui, de Bismarck à Bethmann-Holweg, ont mis l'Alemagne audessus de l'honneur; il faudra avant tout, puisqu'ils réclament un peu audacieusement "un paix pleine d'honneur" qu'ils fassent amende honorable à cet honneur, auquel ils ont si atrocement forfait.

L'Eglise, pour des crimes si monstrueux, imposait autrefois la confession publique, l'aveu de la faute, la pénitence qui éprouvait le remords: qu'ils revoient donc leur Tannhauser. S'ils sont sincères, s'ils veulent que leur demande de paix soit, entendue, c'est le moins qu'ils se frappent la poitrine, qu'ils s'accusent de la responsabilité de la guerre. Le comte Czernin déclare qu'"il est parfaitement inutile de savoir qui est responsable de cette guerre"; c'est, au contraire, toute la question, et il faut inlassablement les y ramener.

L'honneur exige une réparation, et l'honneur a une incarnation auguste, la Belgique. S'ils veulent essayer de "regagner la confiance de l'univers" qu'ils commencent par faire des excuses à la Belgique et par reconnaître les crimes qu'ils ont commis contre elle!

FERAND ENGERAND,
député du Calvados.

## Trois orthographes

Le poilu-rédacteur chargé de la Petite Corespondance du "Diable au Cor" a trouvé trois manières différentes d'orthographier la même phrase:

1—Guillaume est *énormément bête.*

2—Guillaume est *énorme et m'embête.*

3—Guillaume est *ténor, mais m'embête!*